



APPEL A PROJETS

DEVELOPPER DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES À LA FERME



L'AGRITOURISME

L'agritourisme est une forme de tourisme qui permet aux visiteurs de découvrir et de vivre des expériences immersives dans des exploitations agricoles. Il combine l'agriculture et le tourisme, offrant aux visiteurs l'occasion d'en apprendre davantage sur les pratiques agricoles, la production locale, et souvent de participer à des activités liées à la ferme



Immersion authentique

Les visiteurs recherchent une connexion directe avec la nature et les traditions locales. Ils vivent une expérience authentique loin de l'agitation urbaine, ce qui apporte souvent un sentiment de bien-être et de dépaysement.



Apprentissage pratique

L'agritourisme permet aux clients de mieux comprendre le monde agricole et les défis des producteurs. Il offre une éducation active sur les processus de production alimentaire, la gestion des terres et la durabilité.



Participation active

Les activités pratiques (cueillette, ateliers, soins des animaux) permettent aux visiteurs de participer directement aux tâches agricoles, créant une expérience engageante et mémorable.



Valorisation du terroir et des produits locaux

Les visiteurs découvrent des produits de qualité, souvent issus de circuits courts et respectueux de l'environnement. Les dégustations et ventes sur place renforcent la relation entre le consommateur et le producteur



✦ APPEL À PROJETS : “DEVELOPPER DES EXPÉRIENCES TOURISTIQUES À LA FERME”



La Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan lance un appel à projet permettant de **créer ou de développer** une offre agritouristique **structurante** pour le territoire, proposée de façon **récurrente** et s'intégrant pleinement dans la stratégie de développement touristique de la Destination.



La découverte et la visite de l'exploitation agricole

Individuellement ou en petits groupes, les visiteurs seront accueillis par une personne de l'exploitation qui leur présentera tout ou partie des activités de la ferme (élevage, productions, techniques utilisées...). Ils découvriront ainsi la vie du monde agricole, les métiers de la ferme ainsi que ses activités humaines et économiques.

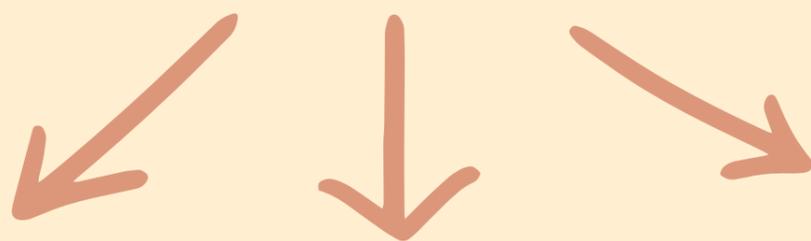


La dégustation de produits locaux

Elle constitue une expérience touristique en elle-même et vient souvent conclure un temps privilégié de découverte de l'activité. Les exploitations agricoles se situent dans des environnements naturels et authentiques, propices au développement de moments uniques / expériences immersives...

LES OBJECTIFS ET L'AMBITION

Offrir et structurer des expériences touristiques à la ferme, adaptées et qualitatives passant par :



1

L'amélioration des conditions d'accueil à la ferme

Proposer une expérience touristique avec des conditions d'accueils et des services adaptés aux besoins des publics ciblés (familles, scolaires, itinérants...)

2

La valorisation des métiers, des savoir-faire et des produits locaux

Décliner une offre touristique en phase avec l'identité du territoire et les enjeux de transition

3

La favorisation des rencontres et des échanges

Encourager les interactions entre les visiteurs, les habitants du territoire, et les agriculteurs, afin de renforcer le lien social et la compréhension mutuelle

LES ÉTAPES DES PORTEURS DE PROJETS

**Appel à
Manifestation
d'intérêt :** Les
porteurs de projets
manifestent leur
intérêt en répondant
au questionnaire [ici](#)

Atelier de travail :
Les porteurs de
projets retenus à
l'AMI participent à
une demi-journée
d'atelier

**Accompagnement
par la Chambre
d'Agriculture :** Les
porteurs de projets
réalisent un
accompagnement
individuel

**Dépôt d'un dossier
de subvention :** Les
porteurs de projet
déposent un dossier
de subvention pour
être accompagnés
financièrement

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

**Jusqu'au 15
février 2025**

27 février 2025

**Jusqu'au 15 avril
2025**

**Jusqu'au 1er juin
2025**

*NB : Aucune
dépense éligible ne
pourra être prise en
compte avant cette
étape*

LES STRUCTURES ELIGIBLES ET LES MODALITES D'INTERVENTION



- **Exploitants agricoles** à titre principal, tous types de statuts juridiques (entreprise individuelle, sociétés : SCEA, GAEC, EARL, SARL, SEP), immatriculés à la MSA
- **Structures (associations...)** portant des projets d'ouverture au public sur plusieurs exploitations agricoles, définis dans le cadre d'une stratégie collective de filière



Dont le siège social est **situé sur l'une des 7 collectivités** : Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, Blavet Bellevue Océan, Belle-Ile en Mer



A jour de leurs cotisations sociales et fiscales, sous réserve des reports de charges sollicités en période de crise

Modalités d'intervention

- ✓ **50% maximum** du montant de la dépense éligible
- ✓ Montant plancher de la subvention : **2 000 €**
- ✓ Montant plafond de la subvention : **15 000 €**

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES



Prioritaire : Les dépenses de conception et d'achat d'outils et de supports de médiation à la découverte des activités et du site : Panneaux d'interprétation, jeux pédagogiques, livret de visite, vidéo sur l'histoire du lieu et les savoir-faire de l'exploitation, audio-guide et tout autre supports pédagogiques et interactifs permettant d'enrichir l'expérience des visiteurs



Les dépenses permettant d'améliorer les espaces et aménagements extérieurs, liées à l'accueil du public :

- Aménagement durable d'espaces de vie extérieurs et conviviaux (aires de pique-nique, de dégustation...)
- Aménagement durable de zone de stationnement et de circulation (parking, chemins piétonniers...)
- Aménagement paysager pour favoriser la biodiversité et la continuité écologique de l'espace d'accueil



Les dépenses liées à l'informatique permettant de structurer une offre : Logiciel de caisse, logiciel de réservation en ligne...



Les dépenses d'équipements et d'aménagement intérieur participant à l'accueil et le confort des visiteurs :

- Travaux de petit-second œuvre / aménagement intérieur : Peinture, isolation etc.
- Equipements : Gros mobilier d'accueil (comptoir, plan de travail, consignes, vestiaires etc.), petit mobilier d'accueil (table, fauteuil etc.)



Les dépenses de conception et d'achat d'une signalétique adaptée au sein de l'exploitation (intérieure et extérieure) : Fléchage, totem, marquage au sol, panneaux de signalétique et tout autre support permettant d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des parcours de visite



Les prestations d'accompagnement ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage : agenceur, architecte, maîtrise d'œuvre et suivi de chantier...



Les dépenses d'équipement permettant de favoriser les mobilités douces : Installations d'arceaux vélo, borne de réparation vélo etc.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :**



Océane HERVE

Chargée de mission tourisme

Destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan

contact@destination-bretagnesud.bzh

07 85 93 99 83



**Date limite de l'appel à manifestation
d'intérêt avant le 15 février 2025**